

Cadets U17 D3 / 2 Printemps	Poule B	69
------------------------------------	----------------	-----------

Samedi 14/06/2025 16H45

53190846 59015.2 Arbitre centre	F.C. Belle Etoile Me 2- U.S. La Motte Servol 2 LE BOLLOC'H LENDERS Livio 9604526473 107 km	Stade De La Grillette 130 Chemin Du Stade 73200 MERCURY
------------------------------------	---	---

Minimes U15 D2 / 2 Printemps	Poule A	36
-------------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 15/06/2025 10H

53266598 60655.1 Arbitre centre	F.C. La Rochette 1- St Pierre Sport 1 LEMAIRE Dylan 9604477166 31 km	Stade Maurice Rey 1 Avenue Des Alpes - D925 La Vergeraie 73110 LA CROIX DE LA ROCHETTE
53266599 60656.1 Arbitre centre	Ent. Chautagne Culoz 1- U.S. La Ravoire 2 REIGNIER Maxime 2547766689 29 km	Stade Municipal 1 Rue Du Stade 01350 CULOZ
53266600 60657.1 Arbitre centre	As Hte Combe Savoie 1- Biollay Fc 1 KEITA Mendy 2546415181 39 km	Jean Baptiste Manzani Le Villard 73460 MONTAILLEUR
53266601 60658.1 Arbitre centre	Bauges F.C. 1- U.S. La Motte Servol 2 LEBRETON POTHIN Evan 2548372253 28 km	Stade André Thunot 2 Base De Loisirs Les îles Du Cheran 73340 LESCHERAINES
53266602 60659.1 Arbitre centre	A.S. Barberaz 1- U.O.A 15 BRIENNE Thierry 1529531012 18 km	Stade Municipal 14 Bis Chemin Des Pres 73000 BARBERAZ
53266603 60660.1 Arbitre centre	Maurienne Ca 1- Gaps 2 MBACKE Moustapha 9604369729 58 km	Stade Joseph Gavarini Rue D Estienne D Orves 73300 ST JEAN DE MAURIENNE

Minimes U15 D3 / 2 Printemps	Poule B	40
-------------------------------------	----------------	-----------

Samedi 14/06/2025 10H

53237610 60555.1 Arbitre centre	Cham. Sport 73 1- J.S. Chamberienne 1 TAYLOR Felix 2546648327 39 km	Stade Boutron Rue Du Grand Champs 73000 CHAMBERY
------------------------------------	--	--

Club :	560679	A.S. DE BARBERAZ				
Dossier :	22980945	du 06/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule A	53272168	01/06/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	51	Amende 2eme Forfait Journée U20, U15, U17, Futsal	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			09/06/2025	09/06/2025		69,00€

Club :	504266	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL				
Dossier :	22984299	du	11/06/2025			
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			09/06/2025	09/06/2025		35,00€

Club :	519473	A.S. MONT JOVET BOZEL				
Dossier :	22980978	du 06/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule C	53237725	04/06/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	76	Amende : Forfait General Minimes U15	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			09/06/2025	09/06/2025		85,00€

Club :	533172	CHALLES S.F.					
Dossier :	22983570	du 10/06/2025	D5/ 2 Printemps	Poule A	53186112	06/04/2025	
Personne :	DISC - DISCIPLINE						
Décision :	73	Amende : Envahissement du terrain		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				09/06/2025	09/06/2025		100,00€
Dossier :	22983590	du 10/06/2025	D5/ 2 Printemps	Poule A	53186112	06/04/2025	
Personne :	DISC - DISCIPLINE						
Décision :	85	Frais dossier pour dossier soumis instruction		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				06/04/2025	06/04/2025		30,00€
Dossier :	22984306	du 11/06/2025					
Personne :	CS - SPORTIVE						
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				09/06/2025	09/06/2025		35,00€

Club :	518607	J.S. CHAMBERIENNE				
Dossier :	22980959	du 06/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule B	53237634	01/06/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	53	Amende : Forfait Journee Minimes U15	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			09/06/2025	09/06/2025		52,00€

Club :	561254	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY				
Dossier :	22983567	du 10/06/2025	D5/ 2 Printemps	Poule A	53186112	06/04/2025
Personne :	DISC - DISCIPLINE					
Décision :	73	Amende : Envahissement du terrain	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			09/06/2025	09/06/2025		100,00€
Dossier :	22983575	du 10/06/2025	D5/ 2 Printemps	Poule A	53186112	06/04/2025
Personne :	DISC - DISCIPLINE					
Décision :	45	Amende : Mauvaise Tenue Du Public	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			09/06/2025	09/06/2025		175,00€
Dossier :	22983578	du 10/06/2025	D5/ 2 Printemps	Poule A	53186112	06/04/2025
Personne :	DISC - DISCIPLINE					
Décision :	351	Amende : absence non motivée suite convoc par per	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			09/06/2025	09/06/2025		105,00€
Dossier :	22983592	du 10/06/2025	D5/ 2 Printemps	Poule A	53186112	06/04/2025
Personne :	DISC - DISCIPLINE					

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	85	Frais dossier pour dossier soumis instruction	06/04/2025	06/04/2025		30,00€

Club :	581459	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
---------------	---------------	---------------------------------

Dossier :	22984304	du	11/06/2025			
Personne :				CS - SPORTIVE		
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	09/06/2025	09/06/2025		35,00€

Club :	581932	CHAMBERY SPORT 73
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	22806340	du	07/04/2025	Minimes U15 D3/2 Printemps	Poule B	53237611	06/04/2025
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	53	Amende : Forfait Journée Minimes U15	09/06/2025	09/06/2025			52,00€
Dossier :	22980951	du	06/06/2025	Minimes U15 D3/2 Printemps	Poule B	53237627	25/05/2025
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	51	Amende 2eme Forfait Journée U20, U15, U17, Futsal	09/06/2025	09/06/2025			69,00€
Dossier :	22980993	du	06/06/2025	Minimes U15 D3/2 Printemps	Poule D	53272085	29/05/2025
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	51	Amende 2eme Forfait Journée U20, U15, U17, Futsal	09/06/2025	09/06/2025			69,00€

Club :	551005	F. C. CHAMBOTTE
---------------	---------------	------------------------

Dossier :	22980954	du	06/06/2025	Minimes U15 D3/2 Printemps	Poule B	53237620	11/05/2025
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	53	Amende : Forfait Journée Minimes U15	09/06/2025	09/06/2025			52,00€

Club :	552893	UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER
---------------	---------------	---

Dossier :	22984307	du	11/06/2025				
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	09/06/2025	09/06/2025			35,00€

Club :	522095	U.S. GRIGNON
---------------	---------------	---------------------

Dossier :	22983583	du	10/06/2025	Minimes U15 D3/2 Printemps	Poule D	53272067	06/04/2025
Personne :				DISC - DISCIPLINE			
Décision :	45	Amende : Mauvaise Tenue Du Public	09/06/2025	09/06/2025			175,00€
Dossier :	22983598	du	10/06/2025	Minimes U15 D3/2 Printemps	Poule D	53272067	06/04/2025
Personne :				DISC - DISCIPLINE			
Décision :	351	Amende : absence non motivée suite convoc par per	09/06/2025	09/06/2025			35,00€

Club :	504511	U.S. LA MOTTE SERVOLEX
---------------	---------------	-------------------------------

Dossier :	22984302	du	11/06/2025				
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	09/06/2025	09/06/2025			35,00€

Club :	582556	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD
---------------	---------------	---

Dossier :	22984308	du	11/06/2025				
-----------	----------	----	------------	--	--	--	--

Personne :		CS - SPORTIVE				
			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	09/06/2025	09/06/2025		35,00€

Club :	541514	U.S. CHARTREUSE GUIERS				
Dossier :	22980957	du	06/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule B	53237633 01/06/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	53	Amende : Forfait Journee Minimes U15	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 52,00€
Dossier :	22984295	du	11/06/2025	Cadets U17 D3/ 2 Printemps	Poule A	53190545 07/06/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	69	Amende : Forfait General Cadets U17	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 85,00€

Club :	515259	U.S.C. AIGUEBELLE				
Dossier :	22980987	du	06/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule D	53272083 25/05/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	53	Amende : Forfait Journee Minimes U15	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 52,00€
Dossier :	22983530	du	10/06/2025	Coupe C Cortade/ Unique	Unique	53355021 31/05/2025
Personne :	DISC - DISCIPLINE					
Décision :	520	Amende : Objet prohibé (chiens,pyrotechniques ...)	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 175,00€
Dossier :	22983586	du	10/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule D	53272067 06/04/2025
Personne :	DISC - DISCIPLINE					
Décision :	45	Amende : Mauvaise Tenue Du Public	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 175,00€

Club :	532826	F.C. ST BALDOPH				
Dossier :	22980991	du	06/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule D	53272089 01/06/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	53	Amende : Forfait Journee Minimes U15	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 52,00€
Dossier :	22984301	du	11/06/2025			
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 35,00€

Club :	547208	F.C. ST MICHEL SP.				
Dossier :	22984311	du	11/06/2025			
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 35,00€

Club :	516406	ST PIERRE SPORT FOOTBALL				
Dossier :	22980996	du	06/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule D	53272090 01/06/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
Décision :	53	Amende : Forfait Journee Minimes U15	Date d'effet 09/06/2025	Date de fin 09/06/2025	Fin récidive	Montant 52,00€

Club :	548901	ENT. VAL D HYERES				
Dossier :	22984312	du	11/06/2025			
Personne :	CS - SPORTIVE					
			Date d'effet	Date de fin		Montant

				Fin récidive		
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	09/06/2025	09/06/2025		35,00€

Club :		514438 C.A. YENNOIS				
Dossier :	22980941	du	06/06/2025	Minimes U15 D3/ 2 Printemps	Poule A	53272166 01/06/2025
Personne :	CS - SPORTIVE					
				Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	53	Amende : Forfait Journée Minimes U15	09/06/2025	09/06/2025		52,00€

Total Général :						2 208,00€
-----------------	--	--	--	--	--	-----------



Sommes dues au 4 Juin 2025

N° club	Nom club	Dû au District	En avoir	Règlement
504230	AS MONTMÉLIAN	410,43 €		
504263	FC LA ROCHETTE	462,75 €		
504396	COGNIN SPORTS	252,00 €		
504407	AS UGINE	210,00 €		
504423	AIX LES BAINS FC		1 476,09 €	
504447	US LE PONT DE BEAUVOISIN		8,58 €	
504511	US LA MOTTE SERVOLEX	239,00 €		
514438	CA YENNE	344,00 €		Virement le 6/06/2025
515259	AIGUEBELLE	90,99 €		Virement le 9/06/2025
516406	ST PIERRE SPORTS	412,00 €		Virement le 9/06/2025
516961	ES LE BOURGET DU LAC		62,00 €	
517096	USGM LA BATHIE	207,00 €		
518607	JS CHAMBERY	397,02 €		
518768	US LA RAVOIRE	609,17 €		Virement le 9/06/2025
519473	AS BOZEL MONT JOVET		4 836,62 €	
522095	US GRIGNON	573,75 €		
522621	AS NOVALAISE	117,00 €		Virement le 4/06/2025
523657	US ST REMY DE MAURIENNE		125,30 €	
526436	MARTHOD SPORT	- €	- €	
526437	ES DRUMETTAZ MOUXY	245,20 €		
527005	FC MERCURY BELLE ÉTOILE		95,58 €	
527260	US DOMESSIN	357,00 €		
527400	FC VILLARGONDRAN		223,00 €	
527624	FC QUEIGE BEAUFORT		20,68 €	
528654	AS MONTAGNY		121,00 €	
530055	FC LAISSAUD	205,00 €		
531195	AS LA BRIDOIRE	137,50 €		
532826	FC ST BALDOPH	578,38 €		
533172	CHALLES SF	288,00 €		Virement le 4/06/2025
533608	FC SUD LAC	54,00 €		
533835	PORT CROIX ROUGE CHAMBERY	270,00 €		
534403	AS BRISON ST INNOCENT	597,00 €		
540135	FC BAUGES	72,00 €		Virement le 4/06/2025
541514	US CHARTREUSE GUIERS	512,55 €		
541586	CA MAURIENNE		4 080,76 €	
542485	US MODANE	230,00 €		
546353	AS CUINES LA CHAMBRE VAL D ARC	100,54 €		Virement 800 € le 5/06/2025
547208	FC ST MICHEL SPORTS		625,02 €	
548844	FC NIVOLET	629,88 €		Virement le 5/06/2025
548901	ENT VAL D HYERES	596,92 €		Virement le 4/06/2025
549231	AS LE MONTCEL		202,50 €	
549382	FC ST JULIEN		291,00 €	
551005	FOOTBALL CLUB CHAMBOTTE	902,72 €		
551562	HAUTE TARENTEISE F C		9 962,17 €	
551644	ENT F CHAUTAGNE		625,72 €	
552674	ES TARENTEISE		6 463,11 €	
560679	AS BARBERAZ	243,00 €		Virement le 5/06/2025
560854	APREMONT FC	45,00 €		
560858	GRPT LA SAVOYARDE		27,00 €	
561254	LE HAUT FOOTBALL CHAMBERY	8,51 €		
564717	BIOLLAY FC	35,00 €		Virement le 10/06/2025
564981	ALBERTVILLE FOOT 73	80,00 €		
565004	A FUTSAL K-PUC1 MONTMELIAN	- €	- €	
565041	AS FUTSAL MOUTIERS		17,50 €	
580702	ASSOC FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE		114,65 €	
580955	UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE	706,26 €		
581290	GROUPEMENT DE JEUNES DE L ÉPINE		102,92 €	
581459	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL		5 433,89 €	
581480	CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL	234,00 €		Virement le 9/06/2025
581932	CHAMBERY SPORT 73	437,94 €		
582159	FC PONT	66,73 €		
582556	GRPT JEUNES AVANT PAYS SAVOYARDS	77,87 €		
582696	ASSOC SPORTIVE HTE COMBE DE SAVOIE		1 345,74 €	
582738	FUTSAL BOURGET UNITED	63,85 €		

Sommes dues au 4 Juin 2025

CLUBS HORS DÉPARTEMENT

N° club	Nom club	Dû au District	En avoir	Règlement
504266	CS BELLEY	- €	- €	
552893	US LE GRAND COLOMBIER / US CULOZ	203,00 €		Virement le 5/06/2025
564319	FC VERMILLON	- €	- €	
582180	AS THONON		62,00 €	
582531	US CLUSES BONNEVILLE FORON 74	- €	- €	
590486	FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB			



DISTRICT SAVOIE FOOTBALL



RESERVATION REPAS ASSEMBLEE GENERALE

UGINE

Salle Festive le 21 Juin 2025

BULLETIN A RENVoyer AU DISTRICT POUR LE 16 juin 2025

NOM DU CLUB :

Nombre de Repas X 30 € =

Ci-joint un chèque de :

Signature



B.P. 401 • 73004 CHAMBERY CEDEX • Tél. 04 79 33 84 45 • Port. 06 06 88 69 81
E-mail : district@savoie.fff.fr - Site Internet : <https://savoie.fff.fr>



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL

21 juin 2025
UGINE

Formulaire à remplir et à renvoyer au District, si possible avant le 15 juin 2025

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,

Madame / Monsieur

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité de Direction du District et à l'élection de la délégation de District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir

C D SAVOIE

Challenge Robert TARTARAT

M. Ali BOUBAKER (US PONTOISE)

Jeunes Arbitres

M. Noah VIERA-GIRARD (CSF)

Jeune Arbitre de la FEDERATION

M. Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE)

Candidat Jeune Arbitre de la FEDERATION

Meilleur Jeune District

M. Felix TAYLOR (US PONTOISE- GAPS)

Meilleur Seniors District

M. Christophe DUPAYS (Arbitre D1)

M. Laurent DENEUX (Arbitre D2)

M. Yan LAMBERLIN (Arbitre D3)

M. Yohan MARTINET (Arbitre D4)



CONFIDENTIEL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

NOTICE

1/7

Le DMA et son contenu s'adresse à tout arbitre licencié(e) officiellement nommé(e)

"arbitre de district" ou "arbitre de ligue" (y compris les JAF et les candidats JAF)

En fonction de l'âge des arbitres précités

La nature des éléments nécessaires à l'obtention de la licence "arbitre" est différente

- L'âge s'entend au 1^{er} juillet de la saison pour laquelle la demande de licence "arbitre" est effectuée •

Vous avez moins de 18 ans • vous êtes concerné(e) par la page 7 du DMA •

➔ Vous devez :

Renseigner **UNIQUEMENT** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 7 du DMA.

⊕ **CAS DES ARBITRES STAGIAIRES**

Présenter **UNIQUEMENT** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 7 du DMA.

Vous avez 18 ans et jusqu'à vos 34 ans inclus • vous êtes concerné(e) par les pages 2 à 6 du DMA •

➔ Vous devez :

Présenter un DMA en alternance avec un questionnaire de santé "QS-Sport"

Le DMA équivaut au certificat médical (d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive) nécessaire à la prise d'une licence sportive. Il a une validité de 3 ans conditionnée au maintien de la qualité de licencié, à l'obligation de répondre au QS-Sport et à en attester pendant les deux saisons consécutives au DMA (cf. art 70 des RG de la FFF)

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux "QS-Sport"



Toute interruption du cycle par perte de la qualité de licencié rend le DMA obligatoire pour la reprise dudit cycle (ex : congé sabbatique)

- Lorsque vous devez présenter un DMA : Tous les examens demandés correspondant à votre âge doivent être effectués (pge.2 à 5)
- Lorsque vous devez répondre au QS-Sport : En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées (pge.6 du DMA)

RAPPEL : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue (voir la rubrique « informations complémentaires » ci-dessous).

⊕ **CAS DES ARBITRES STAGIAIRES**

Suite à la FIA et la réussite à l'examen théorique, vous êtes détenteur d'une licence d'arbitre acquise sur la base d'un certificat médical ou d'un QS-Sport (selon que vous soyez licencié joueur/éducateur ou non licencié).

Dès votre nomination officielle arbitre de district, vous devez présenter un DMA dont la validité couvrira

la saison N en cours et la saison N+1. **Concernant les examens cardiaques à fournir lors de votre 1^{er} DMA :**

reportez-vous à la partie "examen cardiologique" de la page 4. Puis suivre le cycle dicté par votre tranche d'âge.

Vous avez 35 ans et plus • vous êtes concerné(e) par les pages 2 à 5 du DMA •

➔ Vous devez :

Présenter un DMA chaque saison.

Tous les examens demandés correspondant à votre âge et à vos facteurs de risque doivent être effectués.

RAPPEL : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LORS DE LA PROMOTION D'ARBITRE DE DISTRICT À ARBITRE DE LIGUE :

- La continuité du cycle DMA /QS-Sport ainsi que la périodicité des examens cardiaques sont conservées.
- L'examen ophtalmologique exigé lors de l'arrivée en ligue est joint soit au DMA soit au QS-Sport suivant la période du cycle.

À SAVOIR

- Les praticiens qui effectuent vos examens (clinique, cardiaque, ...) peuvent demander des examens complémentaires.
- Concernant le DMA, lors de l'examen clinique le médecin émet une conclusion sur l'absence de contre-indication ou non à la pratique de l'arbitrage mais seule la commission médicale de district, ou de ligue, concernée délivre l'aptitude médicale au vu de l'ensemble des éléments, examens et informations constituant le DMA. Elle peut également demander des examens complémentaires.
- Votre district ou votre ligue sont là pour vous guider

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE 2/7

DMA



SECRET MÉDICAL

A ADRESSER SOUS PLI CONFIDENTIEL A VOTRE COMMISSION MÉDICALE.
Tout dossier incomplètement rempli sera irrecevable et retourné à l'arbitre.

SAISON 20..... /20.....

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :/...../.....

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

PRÉAMBULE

Le DMA (pge 2 à 5) correspond au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.
Selon les articles 69 et 76 du code de déontologie médicale, nous attirons votre attention sur l'importance de l'ensemble des examens demandés dans le cadre d'une politique de prévention de la santé et de la pratique du sport.
La prise en compte des facteurs de risque est nécessaire et l'avis d'un spécialiste peut être requis.
Il est préconisé que ce DMA soit effectué par un médecin fédéral du football ou un médecin titulaire d'un diplôme de médecine du sport, à défaut le médecin généraliste de l'arbitre peut l'établir.

La Commission Médicale de district ou de ligue de l'arbitre fait lecture de tous les éléments constituant le dossier et valide l'autorisation d'arbitrer.

En cas d'avis médical défavorable de la commission médicale concernée, ou si la constitution administrative du dossier est incomplète, l'autorisation d'arbitrer ne sera pas délivrée.

Le Médecin Fédéral National

Partie strictement réservée à la Commission

➔ **AVIS DE LA COMMISSION MÉDICALE DE :**

- ☐ **DISTRICT**.....
☐ **LIGUE**.....

Ayant pris connaissance du dossier de l'arbitre précité et des conclusions de l'examen du Docteur :

- ☐ **transmet le dossier au secrétariat du district ou de ligue pour la délivrance de la licence arbitre.**
☐ **décide que le dossier ne peut être validé pour raison :**

- ☐ **administrative** Motif :.....
☐ **médicale** Motif : un courrier explicatif sera adressé à l'arbitre.

DATE :

SIGNATURE et CACHET (obligatoire):



SECRET MÉDICAL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE DMA

3/7

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

QUESTIONNAIRE MÉDICAL CONFIDENTIEL

À remplir par l'arbitre préalablement à l'examen clinique

☐ non ☐ oui* Avez-vous été hospitalisé(e) ?

* précisez :

☐ non ☐ oui* Avez-vous été opéré(e) ?

* précisez :

☐ non ☐ oui* Avez-vous interrompu pour raisons médicales votre activité d'arbitre durant la dernière saison ?

* précisez :

☐ non ☐ oui* Avez-vous des troubles de la vue ? * précisez la correction : ☐ lunettes ☐ lentilles

☐ non ☐ oui* Souffrez-vous de diplopie (vision dédoublée par instant) ?

Avez-vous connaissance dans votre famille (et survenue avant l'âge de 50 ans) d'une ?

☐ non ☐ oui* - pathologie neurologique, maladie cardiaque ou vasculaire * précisez l'âge :

☐ non ☐ oui* - mort subite durant le sport ou non, y compris du nourrisson * précisez l'âge :

Avez-vous déjà ressenti pendant ou après un effort ?

☐ non ☐ oui - un malaise/perte de connaissance

☐ non ☐ oui - des palpitations (cœur irrégulier)

☐ non ☐ oui - une douleur thoracique

☐ non ☐ oui - une fatigue/un essoufflement inhabituel

Avez-vous déjà eu un(e) ?

☐ non ☐ oui* - électrocardiogramme

* date

☐ non ☐ oui* - échocardiogramme

* date

☐ non ☐ oui* - épreuve d'effort maximale

* date :

Avez-vous ?

☐ non ☐ oui - une maladie cardiaque

☐ non ☐ oui - une maladie des vaisseaux

☐ non ☐ oui - été opéré du cœur/des vaisseaux

☐ non ☐ oui - un diabète

☐ non ☐ oui - un cholestérol élevé

☐ non ☐ oui - un souffle cardiaque

☐ non ☐ oui - un trouble du rythme connu

☐ non ☐ oui - une hypertension artérielle

☐ non ☐ oui* Fumez-vous ? * nombre par jour ?

depuis quelle date ?....

☐ non ☐ oui* Avez-vous des allergies ?

* précisez :

☐ non ☐ oui* Prenez-vous un traitement régulièrement ?

* précisez :

☐ non ☐ oui Êtes-vous suivi régulièrement par un dentiste ?

☐ non ☐ oui* Avez-vous eu des problèmes vertébraux ou ostéoarticulaires ? * précisez :

Date de votre dernière vaccination contre le tétanos ?

Autre(s) sport(s) pratiqué(s) :

Je soussigné(e),

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

DATE :

SIGNATURE (obligatoire) :

CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DES DONNÉES

IMPORTANT : Sans votre consentement signé la commission médicale ne pourra faire lecture de votre DMA pour établir votre aptitude

Les données précitées sont uniquement destinées à la commission médicale de district, ou de ligue, qui les conserve dès l'enregistrement du dossier, et ce durant toute l'activité de l'arbitre, puis les supprime définitivement dans l'année qui suit la cessation totale de ladite activité. En conséquence, l'arbitre est invité à faire systématiquement une copie de ses dossiers et examens s'il souhaite en conserver l'historique. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. L'arbitre peut exercer ses droits en s'adressant auprès de la commission médicale en charge de l'instruction de son dossier.

Je soussigné(e), Consens expressément à ce que mes données personnelles y compris mes données de santé figurant sur l'ensemble du DMA fassent l'objet d'un traitement par la commission médicale de district ou de ligue et ce afin de statuer sur mon aptitude médicale dans le cadre de ma demande de licence d'arbitre

DATE :

SIGNATURE (obligatoire) :

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE DMA

4/7

**SECRET MÉDICAL**

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

EXAMEN CLINIQUE

ANTÉCÉDENTS DÉCLARÉS

MEDICAUX ET CHIRURGICAUX	
ALLERGIE(S)	
TRAITEMENT(S) EN COURS	

EXAMEN MORPHOSTATIQUE

Taille : (m/cm)	IMC :	Normal	Surpoids	Obésité modérée	Obésité sévère	Obésité morbide
Poids : (kg/g)	(Poids/ Taille ²)	18,5 à 25	25 à 30	30 à 35	35 à 40	Plus de 40

EXAMEN SOMATIQUE : anomalie éventuelle

EXAMEN APPAREIL LOCOMOTEUR ET RACHIDIEN : anomalie éventuelle

EXAMEN APPAREIL RESPIRATOIRE : anomalie éventuelle

EXAMEN CARDIOLOGIQUE : anomalie éventuelle

Selon l'avis du médecin, du cardiologue ou présence de signes fonctionnels : la fréquence des examens peut être modifiée et d'autres exigés

Pression Artérielle	
Fréquence Cardiaque de repos	
Interprétation ECG si nécessaire (joindre le tracé)	
ÂGE	Joindre les tracés et interprétations des examens cardiologiques
Moins de 18 ans	Aucun examen cardiaque à effectuer
De 18 ans à +	Une seule fois par carrière réaliser une Échographie cardiaque. Cet examen exigé lors du 1er DMA est à réaliser dans un délai de 12 mois à partir de la date dudit DMA. L'Epreuve d'Effort à visée cardiologique n'est pas recommandée mais le cardiologue peut l'imposer en fonction des besoins
De 18 à 34 ans inclus	Une seule fois sur la tranche d'âge : ECG de repos > Cet examen exigé lors du 1er DMA : aucun délai n'est accordé, il doit être présenté lors de ce 1er DMA
De 35 ans à +	Tous les 5 ans : Bilan chez un cardiologue avec analyse des facteurs de risque, lecture du bilan biologique, examen clinique, ECG de repos. Seul le cardiologue au vu des résultats prendra la décision de compléter le bilan par une Echographie cardiaque, une épreuve d'effort à visée cardiologique, une Echographie d'effort, une IRM cardiaque, un score calcique...

ACUITÉ VISUELLE *La cécité monoculaire est incompatible avec la pratique de l'arbitrage*

ŒIL DROIT	Sans correction :	Avec correction :	Mode de correction éventuel : lunettes lentilles
ŒIL GAUCHE	Sans correction :	Avec correction :	

CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE

Je soussigné(e),

Docteur en médecine à

Certifie avoir examiné(e) M., Mlle, Mme,, arbitre de football, et constaté(e) qu'il (elle) :

- ☐ Présente, à ce jour, une absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.
- ☐ Contre-indique, à ce jour, la pratique de l'arbitrage. Préciser le motif :

DATE :

SIGNATURE ET CACHET (obligatoire) :

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE DMA

5/7

**SECRET MÉDICAL**

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE

EXAMEN RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX ARBITRES DE LIGUE

Cet examen est **pratiqué par un médecin ophtalmologue**. Il est **OBLIGATOIRE** :

- la première année de l'arbitrage en ligue. Il comprend les examens du bilan initial (7 items)
- tous les 5 ans à partir de 35 ans. Il comprend les examens du bilan de renouvellement (3 items)

Entre ces visites, toute survenue d'évènement ophtalmique (*médical, chirurgical ou traumatique*) devra être signalée à votre commission médicale.

BILAN INITIAL ☐		
1 • ACUITÉ VISUELLE		
	Œil droit	Œil gauche
Sans correction		
Avec correction		
Correction optique		
Mode de correction	☐ lunettes ☐ lentilles	
2 • CHAMP VISUEL (celui-ci peut être automatisé)		
Œil droit		
Œil gauche		
3 • VISION BINOCULAIRE		
Œil droit		
Œil gauche		
4 • MOBILITÉ PUPILLAIRE		
Œil droit		
Œil gauche		
5 • EXAMEN ORGANIQUE DES GLOBES OCULAIRES		
	Œil droit	Œil gauche
Segment		
Fond d'œil		
6 • TEST CHROMATIQUE ISHIHARA		
7 • ÉBLOUISSEMENT - Existe-il une sensibilité à l'éblouissement ?		

RENOUVELLEMENT ☐		
1 • ACUITÉ VISUELLE		
	Œil droit	Œil gauche
Sans correction		
Avec correction		
Correction optique		
Mode de correction	☐ lunettes ☐ lentilles	
2 • CHAMP VISUEL (celui-ci peut être automatisé)		
Œil droit		
Œil gauche		
3 • VISION BINOCULAIRE		
Œil droit		
Œil gauche		

• - ♦ - •

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- La cécité monoculaire est incompatible avec la pratique de l'arbitrage.
- La diplopie est une contre-indication relative.
- La pratique de l'arbitrage est interdite dans les 3 mois après une chirurgie réfractive (motif : aggravation de la sensibilité à l'éblouissement)
- Selon les résultats transmis, la commission médicale se réserve le droit de demander des examens complémentaires (autres spécialistes)

• - ♦ - •

○ CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE

Je soussigné(e), ophtalmologue à

Certifie avoir examiné ☐ Melle, ☐ Mme, ☐ M....., arbitre de football, et constaté qu'il (elle) :

- ☐ Présente, à ce jour, une absence de contre-indication ophtalmologique à la pratique de l'arbitrage.
- ☐ Contre-indique, à ce jour, la pratique de l'arbitrage sur le plan ophtalmologique.

Préciser le motif :

DATE DE L'EXAMEN :

SIGNATURE et CACHET (obligatoire):

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE DMA

6/7

**CONFIDENTIEL**

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ARBITRE MAJEUR PRÉALABLE À LA DEMANDE LICENCE (OBTENTION OU RENOUVELLEMENT)

Pour plus de détails se référer à la notice accompagnant le DMA ou à l'article 70 des règlements généraux de la FFF

UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX ARBITRES RÉPONDANT IMPÉRATIVEMENT AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- avoir entre 18 à 34 ans inclus au 1^{er} juillet de la saison (N) indiquée ci-dessus
- avoir présenté un DMA à N-1 ou à N-2
- avoir été licencié à N-1

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un DMA pour demander votre licence d'arbitre au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 de ses règlements Généraux.

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :		
1 Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2 Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3 Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4 Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5 Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6 Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
À CE JOUR :		
7 Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur à la suite d'un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8 Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9 Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

MARCHE À SUIVRE DE L'ARBITRE MAJEUR POUR SA DEMANDE DE LICENCE :

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

- ⇒ Vous ne devez pas fournir de DMA.
- ⇒ Reportez-vous à la demande de licence et suivez les indications.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

- ⇒ Vous devez fournir un DMA à la commission médicale de votre district ou de votre ligue. Suivez les indications des examens du DMA.

Consultez un médecin : présentez-lui ce questionnaire renseigné ainsi que le DMA pour qu'il y porte sa conclusion quant à l'absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.

- ⇒ Reportez-vous à la demande de licence et suivez les indications.

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE DMA

7/7

**CONFIDENTIEL**

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ARBITRE MINEUR PRÉALABLE À LA DEMANDE LICENCE (OBTENTION OU RENOUVELLEMENT)

Pour plus de détails se conférer à la notice accompagnant le DMA ou à l'article 70 des règlements généraux de la FFF

AVERTISSEMENT À DESTINATION DES PARENTS DE L'ARBITRE MINEUR OU DE LA PERSONNE AYANT L'AUTORITÉ PARENTALE :

- L'arbitre concerné doit avoir moins de 18 ans au 1^{er} juillet de la saison (N) indiquée ci-dessus
- Ce questionnaire doit être complété de préférence par le mineur, si vous estimez qu'il est capable de le faire.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il soit correctement rempli et d'appliquer les instructions en fonction des réponses.

Ce questionnaire de santé n'est pas un contrôle. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Il permet de savoir si vous devez fournir un DMA pour demander votre licence d'arbitre au sein de la FFF selon les règles de l'article 70 de ses règlements Généraux.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐ / Quel est ton âge ? ans

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
AUJOURD'HUI	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR LES PARENTS	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

MARCHE À SUIVRE DE L'ARBITRE MINEUR POUR SA DEMANDE DE LICENCE :

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

- ⇒ Vous ne devez pas fournir de DMA.
- ⇒ Reportez-vous à la demande de licence et suivez les indications.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

- ⇒ Vous devez fournir un DMA à la commission médicale de votre district ou de votre ligue. Suivez les indications des examens du DMA.

Consultez un médecin : présentez-lui ce questionnaire renseigné ainsi que le DMA pour qu'il y porte sa conclusion quant à l'absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.

- ⇒ Reportez-vous à la demande de licence et suivez les indications.